



Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2014, Université de La Réunion. hceres-02037147

HAL Id: hceres-02037147

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037147>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de la Réunion

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : La Réunion

Établissement déposant : Université de la Réunion

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008737

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Site du Moufia à Saint Denis.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Administration publique* est un parcours de licence qui ne dure qu'un an, dispensé au niveau de la troisième année (L3). Elle prépare les étudiants aux concours de l'administration et à assumer des responsabilités dans la fonction publique. Elle comporte donc des enseignements de droit public, de finances, d'économie et de culture générale mais aussi de méthodologie. L'ensemble est constitué de 417 heures de cours magistraux et 218 heures de TD. Les effectifs sont réduits (25 étudiants lors de l'année 2012-2013).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Relevant du département de préparation à l'administration générale, la licence *Administration publique* est l'une des 12 licences du domaine *Droit, économie, gestion*. Véritable ascenseur social, elle aspire à fournir les connaissances pratiques et techniques fondamentales en droit public, en finances, en économie, en culture générale, ainsi que les techniques nécessaires pour se présenter aux concours de catégorie A ou B et assumer les responsabilités d'un cadre A de la fonction publique. L'acquisition de connaissances dans les disciplines d'ouverture constitue une grande part de la formation. Sont en outre dispensées des compétences additionnelles, transversales et préprofessionnelles. Pour ce qui est du contrôle des connaissances, chaque matière comporte en plus de l'examen

final un véritable contrôle continu (un galop d'essai hebdomadaire et quatre notes de synthèses par semestre) qui compte pour la moitié de la note finale. Les enseignements sont évalués par les étudiants au moyen d'un questionnaire, sans préjudice des échanges que la directrice des études peut avoir avec les étudiants et au cours desquels elle recueille leurs impressions.

De nombreux moyens sont mis à la disposition des étudiants afin d'accroître leurs chances de réussite (le taux de réussite de la formation est en effet très variable suivant les années). Les étudiants reçoivent ainsi une bonne information au début et tout au long de leur cursus, et disposent de nombreux encadrants réellement proches d'eux, et avec lesquels ils peuvent échanger tout au long de leur année. La méthodologie et le tutorat d'accompagnement jouent un grand rôle au sein de cette formation. La mobilité n'est en revanche ni souhaitée ni souhaitable, car elle n'est pas compatible avec l'objectif de la licence. La proximité de l'équipe encadrante et des étudiants indique une volonté louable et apparemment féconde, de répondre au mieux aux besoins des étudiants.

Puisqu'il s'agit avec cette licence d'un parcours de troisième année préparant à des concours administratifs, les étudiants ont déjà un projet professionnel. Environ 30 à 40 % d'entre eux réussissent l'un des concours visés, et ils peuvent en cas d'échec, ou de nouvelle orientation, soit poursuivre vers un master de droit public, d'administration publique (en métropole) ou de relations internationales, soit postuler à un emploi contractuel. Le taux d'insertion professionnelle, en tenant compte de l'admission aux concours, est très bon (depuis 2008, le plus bas est de 86,67 % et le plus haut de 100 %).

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe pédagogique de 12 universitaires et de 15 professionnels vacataires, et par une équipe administrative de deux personnes. S'il n'y a pas de conseil de perfectionnement, des réunions sont organisées entre membres de l'équipe pédagogique et des réunions supplémentaires sont prévues en cas de nécessité. La population étudiante est précisément connue et prise en compte par l'équipe encadrante. L'évaluation montre d'ailleurs la grande satisfaction de ces étudiants. En outre, les recommandations de la précédente évaluation de l'AERES ont été prises en compte.

- Points forts :

- Taux de réussite élevé aux concours de la fonction publique.
- Proximité et réactivité de l'équipe encadrante.
- Important travail de personnalisation et de mise à niveau des étudiants.
- Motivation de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- Cursus isolé.
- En dehors de l'administration territoriale, les débouchés semblent restreints.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable de songer à la mise en place de certaines ouvertures disciplinaires, car le cursus semble isolé dans son domaine (il s'agit peut-être là du revers de la proximité), et d'envisager d'autres débouchés possibles que la seule administration territoriale.



Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS RELATIVES AU RAPPORT D'ÉVALUATION AERES
LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

• Concernant la première recommandation formulée par l'AERES :

« Il serait souhaitable de songer à la mise en place de certaines ouvertures disciplinaires, car le cursus semble isolé dans son domaine ».

- **Il est difficile, voire impossible, d'intégrer de nouvelles matières dans la structure pédagogique** de la formation, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires lié au passage aux RCE et eu égard à l'enveloppe en heures d'enseignement impartie à chaque composante de rattachement par les instances centrales de l'Université. Toutes les composantes de l'Université de La Réunion ont dû, en effet, diminuer le volume horaire de l'offre de formation. En outre, avant même le retour de l'AERES, le Directeur de la faculté de Droit et d'Économie a demandé aux enseignants de reconsidérer la voilure de l'offre de formation et de revoir à la baisse les heures de la future maquette de la LAP dans le cadre d'un effort partagé.

- **Le rattachement de la LAP soit à la licence Droit de notre composante, soit à un IPAG de métropole**, devrait peut-être compenser l'isolement évoqué, qui est essentiellement lié au caractère suspendu de la LAP et à l'absence d'un IPAG à l'Université de La Réunion où n'existe qu'un DPAG (unique exception outre-mer au paysage national des IPAG et CPAG, exception qui aurait dû, par ailleurs, être prise en compte au titre des spécificités ultramarines dans le cadre des conditions de "dé-suspension" de la LAP).

• Concernant la deuxième recommandation formulée par l'AERES :

« Il serait souhaitable (...) d'envisager d'autres débouchés possibles que la seule administration territoriale » ; recommandation qui fait écho au point faible de la LAP relevé en ces termes par l'AERES dans son évaluation : *« En dehors de l'administration territoriale, les débouchés semblent restreints ».*

D'une part, il convient de souligner que les débouchés ne concernent pas essentiellement la fonction publique territoriale.


Eu égard aux résultats des étudiants aux concours (cf. annexe 14, p. 60 et suiv., du dossier d'annexes soumis à l'AERES en octobre 2013), la grande majorité des étudiants de LAP réussissent en réalité les concours de la fonction publique d'État (IRA, Inspecteur

des finances publiques, Lieutenant pénitentiaire, Secrétaire administratif, concours commun impôts, trésor et douane, sous-officier de gendarmerie etc.) ainsi que le tableau suivant permet de le constater :

Réussite aux concours en LAP				
Nombre d'étudiants admis aux concours...	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
de la fonction publique d'État	13	12	6	4
de la fonction publique territoriale	4	2	1	4
TOTAL des admis sur le nombre d'étudiants s'étant présentés à un concours	17/32	14/33	7/15	8/14

D'autre part, dans le contexte îlien, il ne peut pas être reproché aux étudiants de l'Université de La Réunion de préférer réussir les concours de la fonction publique territoriale à ceux de la fonction publique d'État. Lorsque des concours territoriaux sont ouverts à La Réunion, qui est située à 10 000 km de la métropole, les étudiants préfèrent de loin se présenter et être admis à ce type de concours (ex. : LAP 2011-2012) puisqu'ils craignent en devenant, en revanche, fonctionnaire de l'État de ne plus pouvoir revenir dans leur île et de distendre les liens avec leur famille, vu le coût exorbitant des billets d'avion et l'extrême difficulté à obtenir une mutation pour La Réunion.

Le Président



Pr Mohamed ROCHDI